

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

Le 8 avril 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : Stéphane ALLIER, Joële DUMAS, Michel ESTEBAN, Antoine GILS, Jacky JUPILLE, Denis LAPEYRE, Sylviane MERICKSKAY, Lorna MERCIER, Robert PERRUTEL, Claudine SALASCA, Françoise SOULIÉ, Léone VILA.

Absent : Philippe COSTE

Suzanne RICHELME-DAVID donne procuration à Denise GILS

Madame Joële DUMAS a été nommée secrétaire.

Monsieur Pierre BARTHAS, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

### APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 11 mars 2021 est approuvé.

### PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 4 rue du Porche appartenant à Mr VAN DEN BROEK Mark.
- Maison d'habitation 16 chemin Latéral appartenant à Mr PHILIPPE Richard.
- Maisons d'habitations rue du Château + Jardin appartenant à Mr LUKIES Pearse.
- Maison d'habitation 28 rue de la Ville appartenant à Mme ROUET Christelle.
- Maison d'habitation 2 rue de l'Ancienne Poste + remise rue de la Ville appartenant à Mme COMMENGE Augustine.
- Maison d'habitation 17 rue du 11 Novembre appartenant aux conjoints ROMERO.
- Maison d'habitation 4 rue du 17<sup>ème</sup> d'Infanterie appartenant à Mme NOËL Aurélie.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### P.L.U

Suite à la décision du Conseil Municipal de réviser le P.L.U, le référent de la DDTM a exposé lors d'une réunion en mairie la procédure à engager. Le Conseil Municipal délibère pour la prescription de la révision du P.L.U qui porte sur l'ensemble du territoire communal.

Une consultation de 3 bureaux d'études sera lancée. Après analyse des offres, le choix de ce prestataire aura lieu lors d'une prochaine séance.

### GESTION DU PERSONNEL

- Un jeune peyriacois a sollicité une formation « espaces verts » (jardinier-paysagiste) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche. Le dossier d'inscription pour ce recrutement sera envoyé au CFA du lycée Martin Luther-King de NARBONNE qui enseigne cette formation.

- Compte tenu du surcroît de travail sur les espaces verts en raison de la politique « zéro phyto », un agent contractuel saisonnier a été recruté en renfort de l'équipe technique jusqu'à fin juillet.
- L'agent de police pluri communal a obtenu une mutation depuis le 1<sup>er</sup> avril à la police municipale de Carcassonne. Pour le remplacer, une démarche de recrutement de 2 agents de police par Carcassonne Agglo est en cours d'étude. Ces agents seraient mis à la disposition des 9 communes du canton (suite à l'ajout des communes de Laure-Minervois et Villeneuve-Minervois) concernées par cette mutualisation.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

La date butoir pour déposer l'imprimé de demande de subvention 2021 est repoussée au mardi 13 avril.

Amicale des Pompiers : la subvention de 1000 € comprend 700 € pour les frais de bandas du 13 juillet et 300 € pour autres dépenses. Les 700 € ne seront versés que si la fête du 13 juillet a lieu.

De même la subvention pour le Comité des Fêtes ne sera versée que dans le cas où la fête aurait lieu. Malgré une année blanche le conseil municipal décide de reverser la même subvention qu'en 2020 aux autres associations.

- Demande d'augmentation accordée :

Syndicat des pêcheurs 500 € (contre 350€ en 2020)

Secours catholique et secours populaire 300€ (contre 160€ en 2020)

## **SYADEN**

la programmation 2021, concernant les travaux de l'éclairage public, a été modifié en accord avec le SYADEN.

- rénovation éclairage public : chemin du Jeu de Mail (lié à l'effacement de réseau BT) lampadaires supplémentaires au croisement de la route de Laure.

## **DROIT DE REPONSE « SEMAINE DU MINERVOIS »**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à un droit de réponse concernant l'article paru le 1<sup>er</sup> avril dans la Semaine du Minervois concernant le projet d'aménagement de la rue Léo Lagrange. Une présentation erronée du dossier ainsi que des omissions nécessitent en effet ce droit de réponse qui paraîtra sur le bulletin d'information municipal.

Problème évoqué : manque de visibilité dû à la réduction de chaussée. Une limitation de vitesse à 30 km/h peut être envisagée pour sécuriser ces sorties. D'autre part cette situation est similaire dans beaucoup de rues du village.

Cependant, pour compenser le manque de stationnement illégal dans la rue, la municipalité a proposé l'acquisition d'un terrain situé à mi-parcours de celle-ci pour réaliser un parking de 8 places.

Ce projet qui est encore au stade de l'étude, est quand même très intéressant pour les enfants qui pourront aller au collège à pied ou à vélo.

---

La séance est levée à 20h00.

## **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 13 AVRIL 2021 à 18h00**